



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 13 AOÛT 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce treizième jour du mois d'août 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018
4. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires par Madame la conseillère Julie Guilbeault

ADMINISTRATION MUNICIPALE

5. Ajustement du taux d'indemnité de déplacement
6. Adoption d'une politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
7. Annulation des soldes résiduels de règlement
8. Modification du contrat de travail du technicien en loisirs : prime pour le Rodéo
9. Versement à la mutuelle de prévention
10. Mandat de représentation à la CNESST
11. Emprunts temporaires
12. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
13. Dépôt des listes des engagements financiers
14. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
15. Offre de service Groupe Altus : lot 5 627 256 et une partie des lots 5 254 878, 5 515 567, 5 515 568, 5 627 255, rue Désiré-Juneau
16. Avis de motion : règlement amendant le règlement sur la gestion contractuelle
17. Dépôt d'un projet de règlement : règlement amendant le règlement sur la gestion contractuelle

BIBLIOTHÈQUE

18. Approbation de directives de changement : construction de la bibliothèque
19. Paiement numéro 3 : construction de la bibliothèque
20. Avis de motion : ameublement bibliothèque
21. Dépôt d'un projet de règlement : ameublement de la nouvelle bibliothèque

FONTAINE

22. Autorisation de dépense : plaque d'inauguration fontaine et approbation du texte



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

23. Approbation du budget pour l'inauguration du parc et de la fontaine de Place de l'Église - phase I

HYGIÈNE DU MILIEU

24. Lecture du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 1440-2018/vidanges des étangs aérés 1 et 2
25. Paiement final : prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans la partie nord du parc industriel
26. Mandat pour la conception des plans et devis : projet de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout - phase IV du parc industriel
27. Résolution d'engagement : plan de gestion des débordements

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

28. Travaux d'électricité pour le Marché public à Place de l'Église
29. Amendement résolution 247-2018 : autorisation d'un marché public
30. Demande de budget supplémentaire : Marché public
31. Autorisation de dépense miroirs de danse
32. Ajout professeurs programmation

SPORTS ET LOISIRS

33. Autorisation de signature de l'acte de vente du lot 6 265 623 et de la servitude de part et d'autre du lot 6 265 621 - terrain pour le futur aréna
34. Premier versement camp de jour Domaine Notre-Dame
35. Premier paiement pour les bandes de patinoire à SynergIace Canada
36. Paiements numéro 1 et 2 Les Constructions TRD inc.
37. Autorisation de travaux – patinoire du parc du Grand-Héron
38. Signature du protocole d'entente pour le soccer d'hiver

TRANSPORT

39. Amendement de la résolution 301-2018 et signature de l'acte notarié
40. Autorisation de dépense : construction d'un trottoir sur une partie de la route de Fossambault nord
41. Autorisation de signature de l'acte de vente du lot 4 366 532 - réfection route de la Jacques-Cartier
42. Signature d'une convention avec le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports : travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier
43. Disposition de surplus d'excavation

URBANISME

44. Autorisation de signature de l'acte de vente d'une partie du lot 4 366 522 et du lot 4 367 410 – Placements M.P. inc.
45. Embauche d'un(e) conseiller(ère) à l'urbanisme
46. Demande de permis PIIA 5040, route de Fossambault

AUTRES

47. Période de questions
48. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'août est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

420-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

421-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNAIRES

À cette séance, la conseillère Madame Julie Guilbeault dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

ADMINISTRATION

422-2018 AJUSTEMENT DU TAUX D'INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT

ATTENDU la politique de remboursement des dépenses des employés municipaux présentement en vigueur;

ATTENDU la résolution numéro 162-2016 prévoyant que l'indemnité de déplacement prévue à ladite politique est ajustée à 0,54 \$ par kilomètre parcouru;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender à nouveau l'indemnité de déplacement afin de s'ajuster au taux maximal considéré comme raisonnable par l'Agence du Revenu du Canada;

ATTENDU que ce taux est révisé annuellement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 162-2016 et d'amender la politique de remboursement des dépenses des employés municipaux présentement en vigueur afin de mentionner que le taux d'indemnité de déplacement est le taux maximal considéré raisonnable par l'Agence du Revenu du Canada.

Pour 2018, il est de 0,55 \$ pour les 5 000 premiers kilomètres et de 0,49 \$ pour tous les autres kilomètres.

ADOPTÉE

423-2018 ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut accorder une aide à une entreprise du secteur privé, propriétaire ou occupant d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public qu'une politique en ce sens soit adoptée afin d'inciter des entreprises à s'établir sur le territoire de la Ville ou à agrandir leurs installations dans l'optique de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter la nouvelle politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le budget pour le porter à 10 000 \$ et d'approprier 4 000 \$ de l'excédent non affecté.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier à former le comité d'analyse.

ADOPTÉE

424-2018

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

ANNEXE									
No du règlement	Dépense révisée ^a	Emprunt révisé ^b	Montant de la dépense réelle ^c	Montant financé ^c	Appropriation				Soldes résiduels à ramener ^e
					Fonds général	Subvention	Primateurs	Paiement comptant	
1223-2013	551 000 \$	551 000 \$	446 227 \$	446 200 \$					104 700 \$
1244-2014	228 000 \$	228 000 \$	156 589 \$	157 900 \$					70 100 \$
1290-2014	75 000 \$	75 000 \$	43 896 \$	42 000 \$	000 \$				32 100 \$
1205-2014	615 000 \$	542 090 \$	492 017 \$	236 800 \$	73 000 \$	182 453 \$			305 200 \$
1276-2015	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 494 083 \$	1 494 089 \$					5 911 \$
1277-2015	935 000 \$	935 000 \$	680 917 \$	556 300 \$		132 461 \$			378 700 \$
1281-2015	320 000 \$	320 000 \$	176 185 \$	176 200 \$					143 800 \$
1282-2015	418 000 \$	418 000 \$	405 358 \$	410 900 \$					7 100 \$
1283-2015	750 000 \$	750 000 \$	679 095 \$	645 200 \$					104 800 \$
1284-2015	115 000 \$	115 000 \$	72 985 \$	73 900 \$					42 000 \$
1285-2015	461 000 \$	461 000 \$	297 097 \$	297 100 \$					163 900 \$
1286-2015	728 000 \$	728 000 \$	514 199 \$	514 200 \$					213 800 \$
1287-2015	284 000 \$	284 000 \$	267 316 \$	267 400 \$					16 600 \$
1288-2015	429 000 \$	429 000 \$	401 626 \$	401 700 \$					27 300 \$
1292-2015	35 000 \$	35 000 \$	32 535 \$	33 200 \$					1 800 \$
1293-2015	1 382 000 \$	1 382 000 \$	1 272 933 \$	878 300 \$	386 700 \$	8 000 \$			503 700 \$
1297-2015	620 000 \$	620 000 \$	597 072 \$	607 400 \$					12 600 \$
1301-2015	22 000 \$	22 000 \$	16 966 \$	17 000 \$					5 000 \$
1302-2015	49 000 \$	49 000 \$	32 035 \$	32 100 \$					16 900 \$
1303-2015	63 000 \$	63 000 \$	54 035 \$	54 100 \$					8 900 \$
1303-2016	201 000 \$	201 000 \$	289 496 \$	289 500 \$					1 500 \$
1323-2016	56 000 \$	56 000 \$	47 873 \$	47 400 \$	473 \$				8 600 \$
1324-2016	70 000 \$	70 000 \$	64 150 \$	63 800 \$	358 \$				6 200 \$
1325-2016	138 449 \$	130 000 \$	149 230 \$	138 449 \$	11 051 \$				11 551 \$
1327-2016	112 880 \$	112 880 \$	88 604 \$	89 400 \$					23 480 \$
1330-2016	72 061 \$	72 061 \$	69 906 \$	70 000 \$					2 061 \$
1389-2017	22 000 \$	22 000 \$	11 519 \$	11 500 \$					10 400 \$
1371-2017	290 000 \$	290 000 \$	274 577 \$	274 600 \$					15 400 \$

* Donné disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE									
** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.									
Total des soldes résiduels à ramener:									2 261 301 \$
Commentaires:									

ADOPTÉE

425-2018 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN LOISIR : PRIME POUR LE RODÉO

ATTENDU le rapport du directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier en date du 3 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU, pour l'année 2018, d'ajuster à 250 \$ par jour la prime du technicien en loisirs, monsieur Éric Gingras, pour le Rodéo compte tenu de son implication et de la durée du Rodéo.

ADOPTÉE

426-2018 VERSEMENT À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière en date du 2 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2018 d'un montant de 7 608,02 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

427-2018 MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA CNESST

ATTENDU que le mandat de représentation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la CNESST par Médial Conseil Santé et Sécurité inc. et Société Mutuelle de Prévention inc. est échu;

ATTENDU qu'un tel mandat est important afin que la mutuelle puisse représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès de la CNESST dans divers dossiers pouvant survenir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser Madame Julie Cloutier à signer le mandat de représentation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par Médial Conseil inc. et Société Mutuelle de Prévention inc. et ce, pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE

428-2018 EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière, en date du 2 août 2018;

ATTENDU que le règlement numéro 1435-2018 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 2 700 000 \$; le règlement numéro 1436-2018, une somme de 886 000 \$ et le règlement numéro 1441-2018, une somme de 666 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1435-2018, 1436-2018 et 1441-2018;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

ATTENDU QUE l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 2 700 000 \$ pour le règlement 1435-2018, 886 000 \$ pour le règlement 1436-2018 et 666 000 \$ pour le règlement 1441-2018, et ce en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Le directeur général adjoint dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 31 juillet 2018 laquelle totalise 1 280 660,55 \$.

DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général adjoint dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 8 août 2018, laquelle comprend 373 commandes au montant de 695 744,32 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

429-2017 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2018, laquelle totalise la somme de 238 205,69 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

430-2018 OFFRE DE SERVICE GROUPE ALTUS : LOT 5 627 256 ET UNE PARTIE DES LOTS 5 254 878, 5 515 567, 5 515 568, 5 627 255, RUE DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU qu'il est nécessaire d'estimer, aux fins d'expropriation, la valeur du lot 5 627 256 et une partie des lots 5 254 878, 5 515 567, 5 515 568, 5 627 255 en date du 14 décembre 2012.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de mandater le groupe Altus limitée en vue de l'évaluation du lot 5 627 256 et une partie des lots 5 254 878, 5 515 567, 5 515 568, 5 627 255 selon les termes de l'offre de service de madame Kathlyne Pelletier, É.A., datée du 7 août 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière adjointe, madame Isabelle Bernier à signer l'offre de service.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme de 1 750 \$ de l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation d'un règlement amendement le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle de façon à remplacer son article 2.7 dudit règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Martin Chabot dépose le projet de règlement amendement le règlement sur la gestion contractuelle, tel qu'exigé par l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*.

BIBLIOTHÈQUE

431-2018 APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la construction de la nouvelle bibliothèque sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport du chargé de projet et technicien sénior, monsieur Simon Mundviller en date du 25 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement numéros DC-GC2, DC-S1 et le crédit concernant la directive DC-GC1;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver le crédit de (4 325,90 \$), plus taxes pour ces directives.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Simon Mundviller, chargé de projet et technicien sénior de la Ville à signer l'avenant numéro 1.

ADOPTÉE

432-2018

PAIEMENT NUMÉRO 3 : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau en date du 25 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie Constructions N. Bossé inc. au montant de 266 256,02 \$, relativement aux travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 19 juillet 2018, d'une retenue contractuelle de 10% et de l'ajout des taxes brutes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1242-2014.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncés leur contrat au paiement numéro 2.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : AMEUBLEMENT BIBLIOTHÈQUE

Madame la conseillère Josée Lampron donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant l'achat de l'ameublement de la nouvelle bibliothèque et autorisant un emprunt pour ce faire.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Madame la conseillère Josée Lampron dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour l'achat de mobilier et d'équipement pour la nouvelle bibliothèque Anne-Hébert, tel qu'exigé par l'article 356 de la Loi sur les cités et les villes.

FONTAINE

433-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE : PLAQUE D'INAUGURATION FONTAINE ET APPROBATION DU TEXTE

ATTENDU que la Ville procédera à l'inauguration du parc et de la fontaine de la Place de l'Église le 13 septembre prochain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver le texte se retrouvant sur la plaque d'inauguration de la fontaine, lequel se lit comme suit:

La FONTAINE de PLACE DE L'ÉGLISE

**Inaugurée par: Monsieur le maire Pierre Dolbec
et le Grand Chef Konrad Sioui de
la Nation huronne-wendat.**

Vision: Monsieur Claude Phaneuf

**Artiste: Monsieur Robert Laplante
2018**



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense d'environ 500 \$ pour la fabrication de la plaque ainsi que pour son installation et d'approprier la somme du poste budgétaire 1336-2016, sous-projet 1.

ADOPTÉE

434-2018

APPROBATION DU BUDGET POUR L'INAUGURATION DU PARC ET DE LA FONTAINE DE PLACE DE L'ÉGLISE - PHASE I

ATTENDU que le 13 septembre à 11h, la Ville procédera à l'inauguration du parc et de la fontaine de la Place de l'Église, soit la phase I du projet;

ATTENDU que la cérémonie se fera en présence du Grand chef Konrad Sioui et de plusieurs représentants d'organismes ayant contribué au financement ou à la réalisation du projet;

ATTENDU que les médias régionaux ont aussi été invités de même que les élus de la Ville et le personnel cadre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de retenir les services du traiteur « Citron confit » suivant sa proposition de service jointe au présent rapport.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 900 \$ et d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-610- Aliments, boissons et réception.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1440-2018 / VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS 1 ET 2

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1440-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

435-2018

PAIEMENT FINAL : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LA PARTIE NORD DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau en date du 18 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement final d'une somme de 8 662,97 \$ incluant les taxes brutes, à Hamel Construction inc.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1288-2015.

ADOPTÉE

436-2018

MANDAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS : PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - PHASE IV DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 1441-2018 décrétant une dépense de 666 000 \$ pour la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout dans la phase 4 du parc industriel ;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau en date du 30 juillet 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Génio experts-conseils, pour la préparation des plans du projet de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout dans la phase 4 du parc industriel.

Le coût du mandat est établi à 7 000 \$, plus taxes.
Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par Monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, en date du 19 juillet 2018.

ADOPTÉE

437-2018

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT : PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

ATTENDU que la nouvelle position ministérielle concernant les débordements de réseaux d'égout municipaux est entrée en vigueur le 1er avril 2014;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint en date du 25 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à faire parvenir, avant le 31 juillet 2021, un plan de gestion des débordements d'égouts, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements d'égouts observée sur l'ensemble de son territoire qui pourrait être causé par des projets de développement ou de redéveloppement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements d'égouts selon l'échéancier prévu et n'excédant pas cinq ans après l'approbation du plan par le MDDELCC.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements d'égouts, y compris ceux liés aux redéveloppements.

ADOPTÉE

SANTÉ - BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

438-2018

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LE MARCHÉ PUBLIC À PLACE DE L'ÉGLISE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'entériner la dépense de 2 700 \$ plus taxes pour l'installation électrique pour le Marché public et d'autoriser le paiement à Électricité PJC.

La dépense est imputée au sous-projet 2017-1394.03 : Aménagement de Place de l'Église.

ADOPTÉE

439-2018

AMENDEMENT RÉSOLUTION 247-2018: AUTORISATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU la résolution numéro 247-2018 autorisant les dépenses pour le Marché public;

ATTENDU que le montant qui a été autorisé est le montant de la dépense nette, soit les dépenses moins les revenus;

ATTENDU que le montant aurait dû être celui des dépenses avant revenus puisque les dépenses et les revenus sont comptabilisés séparément;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 247-2018 pour changer le montant de 4 420 \$ pour 9 020 \$.

ADOPTÉE

440-2018

DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU que le Marché public connaît un vif succès et que de nouveaux producteurs désirent s'ajouter, ce qui dépasse la capacité de 10 chapiteaux;

ATTENDU qu'afin de répondre à la demande, l'achat de chapiteaux supplémentaires est nécessaire;

ATTENDU qu'il est recommandé d'ajouter cinq chapiteaux pour pouvoir bénéficier d'un prix semblable à notre premier achat;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de cinq chapiteaux pour le Marché public à la Capitale en fête pour un montant maximum de 1 590 \$ plus taxes.

La dépense est imputée au projet 2018-0247 après une appropriation de 1 783 \$ du fonds de roulement.

ADOPTÉE

441-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE MIROIRS DE DANSE

ATTENDU que la Troupe de danse Logarithmique voit les inscriptions à ses cours augmenter d'année en année;

ATTENDU que l'utilisation de trois salles en même temps est de plus en plus courante et que la Ville ne possède que deux miroirs sur roues;

ATTENDU que la fabrication d'un miroir triple sur roues par notre employé monsieur Laurent Juneau coûterait 2 200 \$ plus taxes;

ATTENDU que ce miroir pourra aussi servir pour d'autres cours de danse ou d'entraînement et qu'il restera un ajout intéressant pour le centre Anne-Hébert;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 200 \$ plus taxes pour la fabrication d'un miroir triple sur roues pour les cours de danse au centre socioculturel Anne-Hébert.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-701-20-725 après un virement du poste 02-701-32-141 de 2 310 \$.

ADOPTÉE

442-2018

AJOUT PROFESSEURS PROGRAMMATION

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

ET RÉSOLU d'autoriser, madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à procéder à l'engagement et à signer les contrats des animateurs pour la programmation des loisirs pour l'automne 2018 et l'hiver et le printemps 2019 tel que présenté dans le nouveau tableau d'engagement détaillant les activités, lequel document est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette résolution abroge la résolution 377-2018.

ADOPTÉE

SPORTS ET LOISIRS

443-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU LOT 6 265 623 ET DE LA SERVITUDE DE PART ET D'AUTRE DU LOT 6 265 621 - TERRAIN POUR LE FUTUR ARÉNA

ATTENDU la résolution numéro 382-2018 qui mandate l'étude de Boilard, Renaud notaires inc. pour la préparation de l'acte de vente d'une partie du lot 5 754 672 du cadastre du Québec de GRV inc. selon la promesse d'achat et ses amendements et qui autorisait la signature dudit acte de vente;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se doit d'acquérir une bande additionnelle d'approximativement 15 m de largeur par 55 m de profondeur afin de donner un deuxième accès et d'y installer les infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que cette acquisition additionnelle se fera à 3 \$ le pied carré;

ATTENDU que le lot 5 754 672 a été subdivisé à nouveau afin d'inclure cette nouvelle parcelle à acquérir et qu'il est dorénavant connu sous le lot 6 265 623;

ATTENDU que la Ville désire également acquérir une servitude de drainage de part et d'autre de la rue située sur le lot 6 265 621, soit sur les lots 6 265 620 et 6 265 622;

ATTENDU que les lots 6 265 620 et 6 265 622 sont la propriété de GRV inc. et que la servitude est consentie en échange de l'engagement de la Ville à effectuer les travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue située en façade; le propriétaire des lots acquiesçant à une taxe de répartition locale au frontage pour défrayer les frais d'emprunt relatif à la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer l'acte de vente pour acquérir le lot 6 265 623 du cadastre du Québec de GRV inc. ainsi que la servitude de drainage sur les lots 6 265 620 et 6 265 622;

Les sommes nécessaires sont appropriées au Règlement numéro 1436-2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente résolution amende en conséquence la résolution numéro 382-2018.

ADOPTÉE

444-2018

PREMIER VERSEMENT CAMP DE JOUR DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU l'augmentation du nombre d'inscriptions pour le camp de jour au Domaine Notre-Dame;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 2 500 \$ vers le poste budgétaire 02-701-56-419 et d'autoriser le versement du premier paiement au Domaine Notre-Dame pour un montant de 23 636 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

- 445-2018** **PREMIER PAIEMENT POUR LES BANDES DE PATINOIRE À SYNERGLACE CANADA** **ADOPTÉE**
- ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;
- IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement no. 1 à Synerglace Canada pour l'achat et la livraison des bandes de patinoire pour un montant de 59 650 \$ plus taxes.
- La dépense est imputée au projet 2017-1399.
- ADOPTÉE**
- 446-2018** **PAIEMENTS NUMÉRO 1 ET 2 LES CONSTRUCTIONS TRD INC.**
- ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 8 août 2018;
- IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser les paiements no. 1 et 2 aux Constructions TRD inc. pour la construction d'un parc de planches à roulettes. Chaque paiement est d'un montant de 20 695,50 \$. Ces montants tiennent compte de la retenue de 10 % et du coût des taxes brutes.
- La dépense est imputée au projet 2017-1406.
- ADOPTÉE**
- 447-2018** **AUTORISATION DE TRAVAUX - PATINOIRE DU PARC DU GRAND-HÉRON**
- ATTENDU** que le plan triennal d'immobilisations, projet numéro 79, prévoit une dépense de 14 173 \$ taxes nettes pour la mise au niveau et l'asphaltage de la patinoire du parc du Grand-Héron;
- ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;
- IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 13 500 \$ plus taxes pour la mise au niveau et l'asphaltage de la patinoire du parc du Grand-Héron tel que prévu au projet numéro 79 du plan triennal d'immobilisations.
- La dépense sera appropriée du fonds de parcs et terrains de jeux.
- ADOPTÉE**
- 448-2018** **SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SOCCER D'HIVER**
- ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 7 août 2018;
- IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois à signer avec le Club de soccer Les Mustangs de Pont-Rouge le protocole d'entente pour le soccer d'hiver 2018-2019.
- ADOPTÉE**



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

TRANSPORT

449-2018 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 301-2018 ET SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ

ATTENDU la résolution 301-2018 qui mandate l'étude de Boilard, Renaud notaire inc. pour la préparation de l'acte de servitude sur une partie du lot 5 820 887 et qui autorise la signature de ladite servitude;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter une condition à cette servitude, soit que la Ville s'engage à installer, à ses frais, une clôture de type « Frost » de deux mètres et quatre dixièmes (2,4 m.) de hauteur sur la façade est de l'aire de jeux de la Garderie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'amender la résolution 301-2018 afin d'ajouter la condition d'installation, par la Ville d'une clôture de type « Frost » de deux mètres et quatre dixièmes (2,4 m.) de hauteur sur la façade est de l'aire de jeux de la Garderie et d'autoriser le maire Pierre Dolbec et le directeur général greffier Marcel Grenier ou la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer ladite servitude.

ADOPTÉE

450-2018 AUTORISATION DE DÉPENSE : CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy en date du 2 août 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de déplacer des regards pluviaux, refaire une partie de la voirie sur 250 mètres soit de l'école St-Denys Garneau à la rue Boisjoli. Ces travaux seront faits en régie, cependant un entrepreneur sera requis pour construire le trottoir de 1,5 mètre sur 250 mètres de long.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur adjoint aux Travaux publics à signer un contrat avec un entrepreneur pour la fabrication du trottoir.

La dépense maximum autorisée est de 70 000 \$ et proviendra du fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender le PTI pour approprier les sommes du fonds de roulement en lieu et place d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

451-2018 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU LOT 4 366 532 RÉFECTION ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se doit d'acquérir une partie du lot 4 366 532 d'une superficie approximative de 63 527 mètres carrés afin de réaliser, d'une part, son projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier et, d'autre part, de drainer le bassin des lots à proximité de la future rue collectrice (poursuite de la rue du Levant en direction est);

ATTENDU la promesse de vente - promesse d'achat d'une partie du lot 4 366 532 d'une superficie de 63 527 mètres carrés signée le 15 mars 2018;

ATTENDU la résolution numéro 391-2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ou la greffière adjointe madame Isabelle Bernier à signer ledit acte de vente d'une partie du lot 4 366 532 d'une superficie approximative de 63 527 mètres carrés puisque toutes les conditions de la promesse de vente sont maintenant respectées. Ledit projet d'acte de vente est annexé à la présente résolution



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

pour en faire partie intégrante. Cette acquisition de la Ville est faite en contrepartie d'une somme de 898 000 \$.

Les sommes nécessaires sont appropriées au règlement numéro 1429-2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la présente résolution amende en conséquence la résolution numéro 391-2018.

ADOPTÉE

452-2018

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU que la gestion de la route 369 incombe au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite faire la réfection et l'ajout d'infrastructures municipales sur la route 369;

ATTENDU que la Ville a obtenu une subvention du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que le Ministre prévoit faire des travaux sur la route 369;

ATTENDU que la gestion du projet par une seule partie génère des avantages opérationnels et économiques pour chacune d'entre elles;

ATTENDU que les parties reconnaissent la nécessité de convenir d'une entente de collaboration établissant le partage des coûts et des responsabilités de surveillance et des travaux en vue de réaliser le projet;

ATTENDU que le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU que la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu de l'article 34 de la Loi sur la voirie et de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec ainsi que le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier ou la greffière adjointe madame Isabelle Bernier, à signer l'entente de collaboration établissant le partage des coûts et des responsabilités de surveillance et des travaux en vue de réaliser le projet de réfection et d'ajout d'infrastructures municipales sur la route 369.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 48-2018.

ADOPTÉE

453-2018

DISPOSITION DE SURPLUS D'EXCAVATION

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau en date du 25 juillet 2018;

ATTENDU que des surplus d'excavation ont été accumulés par le Service des travaux publics au cours des dernières années;

ATTENDU que le volume de ces surplus d'excavation est évalué approximativement à 22 500 mètres cubes et qu'ils sont entreposés près du dépôt à neige de la Ville;

ATTENDU que le coût pour transporter et disposer de ces matériaux est élevé;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

ATTENDU que certaines compagnies pourraient être intéressées à acquérir les surplus d'excavation pour ensuite les tamiser, les amender et les revendre. Cette acquisition serait sans frais. Le coût du transport des matériaux serait alors absorbé par ces compagnies ce qui représente une économie pour la Ville.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le Service des travaux publics à disposer des surplus d'excavation qui sont entreposés près du dépôt à neige de la Ville.

ADOPTÉE

URBANISME

454-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 366 522 ET DU LOT 4 367 410 - PLACEMENTS M.P. INC.

ATTENDU la résolution numéro 392-2018 qui mandate l'étude de Boillard, Renaud notaires inc. pour la préparation de l'acte de vente d'une partie du lot 4 366 522 et du lot 4 367 410 d'une superficie approximative de 42 702,8 mètres carrés afin de favoriser l'érection d'une résidence pour personnes âgées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ou madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer l'acte d'achat pour acquérir une partie du lot 4 366 522 et du lot 4 367 410 du cadastre du Québec de « Les Placements M.P. inc. » au coût de 848 404,07 \$, lequel acte est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Les sommes nécessaires sont appropriées au Règlement numéro 1410-2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente résolution amende en conséquence la résolution numéro 392-2018.

ADOPTÉE

455-2018

EMBAUCHE D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) À L'URBANISME

ATTENDU la résolution numéro 358-2018 qui autorisait l'embauche de madame Rosalie Laroche comme conseillère en urbanisme par intérim pour une durée indéterminée;

ATTENDU que depuis son arrivée le 22 juin, madame Laroche se démarque de dossier en dossier; elle va au bout des choses et elle est capable de se positionner rapidement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'embaucher madame Rosalie Laroche au poste de conseillère en urbanisme et inspectrice adjointe en date du 14 août 2018 pour une durée indéterminée.

Les conditions de travail, la description de tâches et la rémunération de madame Laroche sont définis dans le contrat de travail 2014 à 2018 de l'ancienne conseillère en urbanisme et inspectrice adjointe annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'annexe B dudit contrat est modifié pour rendre l'horaire de travail identique à celui défini au contrat de travail des cols blancs présentement en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Madame Laroche soit soumise à une période de probation de six mois à l'intérieur de laquelle elle devra se soumettre à une évaluation psychométrique.

La rémunération de madame Laroche est celle fixée à l'échelon 1 du contrat de travail 2014-2018 de la Conseillère en urbanisme et inspectrice adjointe pour l'année 2018.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier ou le directeur général adjoint à signer le contrat de travail de la conseillère en urbanisme et inspectrice adjointe pour l'année 2018.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

456-2018

DEMANDE DE PERMIS PIIA 5040, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de construction d'une résidence bifamiliale au 5040, route de Fossambault pour les unités n° 147-149;

ATTENDU QUE l'immeuble, situé dans la zone 144-H, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 6 et le 8 août 2018;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme par intérim en date du 8 août 2018;

ATTENDU QUE les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le courriel de la conseillère en urbanisme par intérim en date du 6 août 2018 et les documents fournis par le requérant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'octroyer le permis de construction à la compagnie B.T.L. Immobiliers afin de réaliser la construction d'une habitation bifamiliale isolée au 5040, #147-149, route de Fossambault.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

457-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU de clore la séance du mois d'août.

L'assemblée est levée à 20 h 27.

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AOÛT 2018**

